

**DECLARATION SUR L'HONNEUR DE REALISATION D'UN TEST DE DEPISTAGE ET
D'ABSENCE DE SYMPTOMES D'INFECTION AU COVID-19**

Cette déclaration est à présenter à la compagnie de transport par tous les passagers de plus de 11 ans qui souhaitent voyager à destination des départements de la Corse-du-Sud et de Haute-Corse entre le 19 décembre 2020 et le 7 mars 2021 inclus.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

Déclare sur l'honneur :

Ne pas présenter de symptôme d'infection au covid-19 et à ma connaissance ne pas avoir été en contact avec un cas confirmé de covid-19 dans les quatorze jours précédant mon départ.

avoir réalisé un test de dépistage **RT-PCR** moins de 72 heures avant mon embarquement concluant à une absence de contamination au covid-19 (exemptions précisées ci-dessous).

A noter que :

- les passagers en provenance de la Corse **et** voyageant pour **moins de 24h** sur le continent sont dispensés de test de dépistage RT-PCR à l'embarquement quel que soit le motif de leur déplacement. Toutefois, ils s'engagent à réaliser un test RT-PCR dans les 7 jours suivant leur voyage. Afin de bénéficier de cette exemption, les personnes concernées doivent présenter leurs billets aller et retour datés à la compagnie de transport ou aux forces de l'ordre chargés du contrôle.
- les transporteurs routiers sont dispensés de test.

Je reconnais être informé de la nécessité de conserver la preuve de mon test RT-PCR tout au long de mon séjour en Corse. Je devrai être en mesure de le présenter aux forces de l'ordre en cas de contrôle.

A défaut d'avoir rempli mon obligation de test :

- je m'expose à une amende de 135 euros et pouvant atteindre, en cas de récidives, une peine de prison de 6 mois et une amende de 3 750 €.

Fait à :

Le : à h

Signature :